



vie privée | patrimoine

Les placements « béton » de 2021!



Cette année, le taux d'épargne des ménages devrait franchir la barre des 20 %, au plus haut depuis 40 ans. L'insécurité liée à la covid-19 a rappelé que la constitution d'une épargne constituait un filet de sécurité salubre dans un monde où il faut désormais prévoir l'impensable. Voici un – rapide – tour d'horizon des principaux placements disponibles l'an prochain, sachant que le produit miracle n'existe pas et que le maître mot reste la diversification pour limiter les risques.

« **D**epuis la crise de 2008, les attentes des épargnants ont changé. Nous ne sommes plus dans une phase où le client cherche la meilleure performance, mais le produit qui lui offre le meilleur rapport rentabilité/sommeil. L'objectif n'est pas d'investir dans le placement le plus performant de sa catégorie, mais celui qui répond le mieux à ses besoins », philosophe Christian Cacciutolo, président de l'Unep (Union nationale d'épargne et de prévoyance).

1 DONS ET LEGS AUX ASSOCIATIONS : LE PLAISIR D'OFFRIR ET DE DÉFISCALISER

Avant de penser à faire fructifier, pourquoi ne pas donner aux associations? En retour, le contribuable bénéficie d'une réduction d'impôt de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. En raison de la crise, les pouvoirs publics ont en outre pris des mesures exceptionnelles. Le plafond des dons réalisés au profit des organismes d'aide aux personnes en difficulté (fourniture gratuite de repas, logement, soins médicaux), comme les Restos du Cœur, le Secours Catholique, la Croix-Rouge, les Petits Frères des Pauvres, qui ouvre à une réduction d'impôt sur le revenu au taux majoré de 75 %, a été rehaussé de 552 à 1 000 euros, pour 2020. Comprenez : cette réduction d'impôt majorée pourrait atteindre 750 euros cette année. « En cas de dépassement du seuil de 1 000 euros, l'excédent ouvre droit à la réduction d'impôt dans les conditions de droit commun : une réduction de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu fiscal

du donateur », indique Morgane Mathot, ingénieure patrimoniale à l'Institut du Patrimoine. « Les dons ne sont pas un dispositif fiscal, mais ils séduisent une très grande majorité de nos clients », précise-t-elle. Effectivement, confirme Baptiste Foret, chargé de la communication et des événements à l'Association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique (Arsla), « l'avantage fiscal est un argument de poids pour les donateurs ». Il ne cache pas ses doutes sur la fin de l'année : « La dynamique des dons s'était globalement maintenue durant le premier confinement, mais le flux s'est ralenti depuis octobre. En termes de collecte, l'exercice 2020 sera sans doute en repli par rapport à 2019. » Pour autant, Baptiste Foret souligne que les donateurs ne sont évidemment pas focalisés exclusivement sur l'avantage fiscal comme en témoignent les nombreux dons de



Frédérique Jeske, directrice générale

La ligue contre le cancer « Ce n'est pas une maladie mais un enjeu sociétal »

Quelle est la mission de la Ligue ?

La Ligue contre le cancer, créée en 1918, est le vaisseau amiral de la lutte contre le cancer.

C'est une association reconnue d'utilité publique, qui comprend 103 comités départementaux en métropole et outre-mer, qui agissent au plus près des personnes malades et de leurs proches.

Nous agissons grâce à 14 500 bénévoles actifs, 600 salariés et 820 000 donateurs et légataires. Notre spécificité est d'agir avant, pendant et après la maladie et d'être présents sur le terrain, auprès des personnes malades. La Ligue contre le cancer porte ainsi quatre missions majeures: nous sommes le premier financeur de la recherche privée, nous accompagnons et soutenons au quotidien les personnes malades,

nous sommes engagés dans de nombreuses actions de prévention des risques de cancer et de dépistage, et nous défendons les droits des usagers de santé auprès des pouvoirs publics. La Ligue est avant tout un acteur de solidarité et de fraternité.

À quels projets serviront les dons récoltés en cette fin d'année 2020 ?

La Ligue est l'une des rares associations à s'être mise en action dès le début de l'épidémie de la covid-19 pour accompagner les personnes atteintes de cancer, vulnérables face au virus. Nous poursuivrons ce soutien et portons leur voix pour qu'elles ne soient pas les oubliées de la crise sanitaire. Les dons de la fin d'année nous donneront le moyen de maintenir toutes nos missions,

en dépit du contexte sanitaire.

Quels projets avez-vous pu mener à bien grâce aux dons de l'année dernière ?

Les actions sont nombreuses. Les aides financières ont été très importantes pour soutenir des familles précarisées par la maladie et la crise sanitaire. Les travaux de recherche ont aussi permis des avancées prometteuses.

Un exemple pour illustrer nos actions: la nouvelle Maison des Patients de Toulouse. Équipée comme un « chez soi », elle propose des espaces d'échange, de soutien psychologique, d'aide au retour à l'emploi et des cabines d'esthétique.

Formulaire de dons en ligne de la Ligue contre le cancer: ligue-cancer.net





matériels médicaux, souvent onéreux. En outre, les contribuables les plus aisés, ou tout du moins assujettis à l'IFI, sont à même de faire un don à une association d'utilité publique qui leur offrira à 75 % de réduction d'impôts, dans la limite de 50 000 euros. « Le legs

représente traditionnellement une part significative de notre collecte. Cette année, il devrait servir d'amortisseur si le repli des dons se confirme. » Certaines fondations, comme le Fonds de dotation du Louvre, proposent la donation temporaire d'usufruit.

Dons et legs : l'avantage fiscal est un argument de poids pour les donateurs.

Par une telle donation, le contribuable reverse pour une durée déterminée les revenus de ses actifs sans se dessaisir définitivement de son patrimoine, sans limitation de montant et tout en bénéficiant d'un allègement d'impôts. ■

vement de son patrimoine, sans limitation de montant et tout en bénéficiant d'un allègement d'impôts. ■